

site internet

fnme-cgt.fr

réseaux sociaux

f FNME-CGT

t @FNMECGT

i fnmecgt

UNE NOUVELLE HAUSSE INACCEPTABLE DES TAXES SUR LES FACTURES ENERGETIQUES

Attention aux répercussions aux petites entreprises et PME, attention aussi aux usagers, déjà exaspérés, qui seront les payeurs.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont établis à ce jour, par addition du prix d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, du coût du complément d'approvisionnement au prix de marché, de la garantie de capacité, des coûts d'acheminement de l'électricité et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture. »

La proposition du gouvernement sur l'augmentation de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité - anciennement Contribution au Service Public de l'Énergie) de 0,028€ du KWh va faire doubler le montant de celle-ci sur les factures. Ça va percuter de plein fouet tous les usagers. Pour un foyer de 80 m2 qui consomme 10800 KWh/an, cette taxe va passer de 243€/an à 540€/an. Si l'on fait miroiter une baisse pour les usagers au tarif réglementé, ce n'est pas ce qui attend les clients sur des contrats de marché ou ceux qui n'ont pas la possibilité de revenir au tarif réglementé de vente d'électricité comme les industriels, PTE, PME et des collectivités.

Déjà au début d'année, les usagers ont déjà subi une augmentation suite au retour de la TICFE. Cela s'est traduit par l'augmentation du prix de l'électricité de +9,8 % sur les tarifs heures pleines et creuses et de +8,6 % sur les tarifs de base pour atteindre **0.25€/KWh**, au 1er février 2024, ceci pour ne pas passer la barre symbolique des +10%.

Pour ceux qui sont au tarif réglementé, le gouvernement, afin de limiter la gronde, annonce une baisse de 9% qui est encore à ce jour hypothétique, bien loin de l'annonce par Bruno LE MAIRE des mois auparavant des 15% et des plus de 10 % annoncés par la CRE. **Compenser l'augmentation de la taxe du fait que le kWh consommé baisse par des mécanismes d'indexation marché revient à prolonger des prix hauts qui ne correspondent pas aux coûts réels du système électrique.**

Pour la FNME-CGT, nous sommes loin des tarifs de 2021 ! Si on fait les additions sur les augmentations cumulées on fait grimper la facture de plus de +39% et les 9 % de baisse (dans le meilleur des cas) ne masqueront pas le fait que les prix ont fortement augmenté depuis 3 ans. La prolongation de tarifs élevés handicape les familles les plus modestes et aussi la conversion vers l'électricité des usages nécessitant une forte décarbonation.





La bataille en cours menée par les tenants de l'austérité pour imposer un niveau de taxes élevé pour combler le déficit public ne saurait faire oublier que la baisse des factures pourrait être réduite à néant dans les pires scénarios puisque, en ce moment, même la négociation est en cours sur la tarification des réseaux qui requièrent de lourds investissements pour permettre de déployer la transition énergétique et représentent déjà 22 % de la facture.

La FNME-CGT s'oppose à cette nouvelle augmentation de taxes qui creuse les inégalités. Le juste prix de l'électricité c'est 0,1948 €/kWh TTC, abonnement inclus, POUR TOUS !

Notre programme progressiste de l'énergie est crédible et finançable en prenant en compte l'ensemble des investissements d'avenir avec ce tarif de 0,1948€/KWh qui repose sur un modèle qui reflète les coûts de production, de transport, de distribution et de commercialisation pointés par la Commission de Régulation de l'Énergie elle-même ! Il inclut un abaissement de la TVA à 5,5% et une TICFE à 0,0075€/kWh pour garantir la péréquation tarifaire (Solidarité).